



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° RM 330-2025 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Veillez prendre avis que le 3 mars 2025 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° RM 330-2025.

Le règlement N° RM 330-2025 régit l'utilisation et le stationnement des véhicules, la circulation des piétons et des bicyclettes et les règles relatives à la signalisation et à la circulation routière sur le territoire de la municipalité.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sergey Golikov'.

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier